

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux le 04 février

<ul style="list-style-type: none"> - en exercice 11 - présents 07 - votants 09 - absents 04 - exclus 0 	<p>Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : Date d'affichage :
31 janvier 2022 31 janvier 2022

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette,
Absents excusés : THABOUILLOT Jacques (pouvoir à Yvette VOISSET), BLANC-PAGET Paule (pouvoir à Jean-Luc MONGHEAL), BLANCHARD Pierre, POUYET Sylvie
a été nommé secrétaire : MONGHEAL Jean-Luc

Délibération 02 - 2022

Objet : nomination d'un référent SIVOM

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au courrier du SIVOM du 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de nommer un référent projet collecte.

En effet pour optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères, le SIVOM souhaite équiper tous les villages collectés en Ordures Ménagères (bac vert) avec le TRI SELECTIF (bac jaune) afin que chaque habitant ait accès au tri sélectif comme celui des ordures ménagères. Chaque point de collecte sera équipé d'un (ou plusieurs) bacs jaunes. Le recensement des habitants permanents et ceux des maisons secondaires doit être effectué pour dimensionner le nombre de bacs nécessaires.

M. Pascal CARLE accepte le poste de référent projet collecte afin d'accompagner les agents du SIVOM sur le terrain pour déterminer les nouveaux emplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nomination de M. Pascal CARLE.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 07 février 2022
et publication ou notification du 07 février 2022

